

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1353

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 53

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de dépenses de la branche Famille pour 2026 est bien en-deçà des besoins constatés.
Telle est la raison de la suppression de cet article.